Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260917-CM20260908N60-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er septembre 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane ; LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, MAÏGA Isabelle, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme GORGE Allison donne pouvoir à M. NAVARRO Georges ; Mme OLLIVIER Céline donne pouvoir à Mme LE BRETON Marina ; M. DURAND Sébastien donne pouvoir à M. Yoann HERVOIR.
Etaient absents : TROTEL- LE FAOU Olivia
Secrétaire de Séance : Mme POMIER Claire

Délibération n° 60 / 2026

FINANCES COMMUNALES

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécommunications – Année 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) au titre des télécommunications a été actualisé (coefficient d'actualisation 2026 = 1.6371429).

Les montants plafonds des redevances dues pour l'année 2026 sont :

	ARTERES (en € / km)		INSTALLATION RADIOELECTRIQUES (Pylône, antenne téléphonie mobile, ...)	AUTRES (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	49,11	65,49	Non plafonné	32,74
Domaine public non routier communal	1637,14	1637,14	Non plafonné	1064,14

Monsieur le Maire rappelle le principe du calcul de la RODP Télécommunications.

(Longueur artère aérienne x prix artère aérienne) + (Longueur artère souterraine x prix artère souterraine x nombre d'artère souterraines) + (Surface x nombre de baies posées au sol x Prix m²)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260917-CM20260908N60-DE

Le montant total des redevances dû par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le patrimoine total au 31/12/2025 occupant le domaine public routier géré par la commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine se présente ainsi :

* Artère en sous-sol : 7.256 km
* Artère aérienne 3.948 km
* Autres installations :1.90 m2.

Redevance d'occupation du domaine public 2026 calculé :

	ARTERES (en € / km)		**AUTRES (€ / m²)**	**TOTAL**
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	49,11 x 7,256	65,49 x 3,948	32,74 x 1,90	677.10 €

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'appliquer les tarifs maximums définis par décret pour l'occupation du domaine routier, ce qui porte la redevance Télécommunications de 2026 à une somme de **677.10 €, arrondi à 677 €.**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

